

Règlements du concours

Gagnez une semaine de bon temps sur la route des Navigateurs!

Du 26 mai au 15 septembre 2010

Le concours *Gagnez une semaine de bon temps sur la route des Navigateurs !* est organisé par Tourisme Bas-Saint-Laurent en collaboration avec l'Auberge La Grand Voile, la SEBKA, la Société Duvetnor, l'Auberge de la Pointe, Les Croisières AML, la Station exploratoire du Saint-Laurent, l'Hôtel Trois-Pistoles, le Parc de l'aventure basques en Amérique, la Coop Kayak de Mer des Îles, les Excursions à l'Îles aux Basques, le Ranch CR inc., Barytine Saint-Fabien, l'Auberge du Mange Grenouille, le parc national du Bic, l'Hôtel Rimouski, le Site historique de la Pointe-au-Père et le Sous-marin Onondaga, La Cage aux sports de Rimouski, le Navigateur Villégiature de Sainte-Luce, Les Jardins de Métis, Pohénégamook Santé Plein Air et Nature SPA , l'Auberge du Chemin Faisant, le Fort Ingall, ASTER, La station de vulgarisation et de loisirs scientifiques du Bas-Saint-Laurent, le Jardin de la Petite École, l'Auberge La Dolce Vita, le Domaine Acer et le Motel 1212.

Le concours débutera le 26 mai 2010 et se terminera le 15 septembre 2010 à 24 h. Le tirage aura lieu le vendredi 17 septembre 2010 à 14 h. Le tirage, effectué au hasard parmi tous les bulletins de participation conformes reçus, se déroulera sous la supervision de Tourisme Bas-Saint-Laurent, situé au 148, rue Fraser, à Rivière-du-Loup (Québec), G5R 1C8. Le nom des gagnants sera affiché sur le site Internet www.bassaintlaurent.ca à compter du jeudi 23 septembre 2010 à 16 h.

Comment participer :

Le concours sera promu sur le site Internet www.bassaintlaurent.ca de même que dans les sites Internet (îlots) de TVA (Canoë), Canal Évasion et Vélo Mag. À la télévision il sera aussi promu sur différents canaux tels que TVA Montréal, TVA Québec, CFER, CIMT-TV, Mystère, Canal Évasion et Les Idées de maison. Finalement, la promotion sera aussi faite via les magazines Châtelaine, Coup de pouce, Vélo Mag, Géo Plein Air, le guide des activités cyclistes 2010, le Guide Arc-en-Ciel, les journaux VOIR Montréal et VOIR Québec.

Les internautes seront invités à compléter tous les champs obligatoires du formulaire de participation et à valider leur inscription au concours. Une confirmation de participation sera acheminée à tous les participants. Un seul formulaire par adresse électronique et/ou numéro de téléphone sera accepté, et ce, pour toute la durée du concours.

Description du prix et sélection des gagnants :

Le 1^{er} prix « Une semaine de bon temps sur la route des Navigateurs » a une valeur approximative de 3 200 \$. La réservation du séjour devra être faite auprès des différentes entreprises nommées ci-dessous :

Description :

1^{er} prix : Forfait d'une semaine pour deux personnes sur la route des Navigateurs incluant :

Région du Kamouraska :

- **Auberge La Grand Voile** : une nuit comprenant un soin de santé par personne et le petit-déjeuner. www.lagrandvoile.ca
- **SEBKA** : initiation au kayak de mer ou à l'escalade. www.sebka.ca

Région de Rivière-du-Loup :

- **Société Duvetnor** : vingt-quatre heures pour deux personnes à l'Auberge du Lièvre comprenant la traversée aller-retour à partir de Rivière-du-Loup et trois repas par séjour. www.duvetnor.com
- **Auberge de la Pointe** : une nuit dans une chambre de catégorie supérieure au Pavillon de la Mer avec vue sur le fleuve et balcon privé, incluant un souper table d'hôte, un déjeuner forfait et des accès aux différents services de l'Auberge (piscine intérieure, spa, sauna, vélo de randonnée). www.aubergedelapointe.com
- **Croisières AML** : un laissez-passer pour deux personnes pour une croisière aux baleines au départ de Rivière-du-Loup, durée de trois heures et demie. www.croisieresaml.com
- **Station exploratoire du Saint-Laurent** : un laissez-passer pour deux personnes pour une visite de la Station exploratoire. www.romm.ca

Région des Basques :

- **Hôtel Trois-Pistoles** : une nuit pour deux personnes comprenant un souper table d'hôte et un déjeuner. www.hoteltrois-pistoles.com
- **Parc de l'aventure basque en Amérique** : une entrée pour deux personnes donnant accès à une visite. www.aventurebasque.ca
- **Coop Kayak de Mer des Îles** : une randonnée en kayak de mer pour deux personnes accompagnées d'un moniteur certifié. www.kayaksdesiles.com
- **Excursions à l'île aux Basques** : une visite à l'île aux Basques. www.provancher.qc.ca

Région de Rimouski

- **Ranch CR inc.** : un forfait d'une demi-journée en randonnée à cheval. www.ranchcr.qc.ca
- **Barytine Saint-Fabien** : une visite guidée de la mine. www.barytineestfabien.qc.ca
- **Auberge du Mange Grenouille** : une nuit dans une chambre au jardin comprenant un souper table d'hôte et un petit-déjeuner complet. www.aubergedumangegrenouille.qc.ca
- **Parc national du Bic** : deux accès d'une journée pour deux personnes. www.parcsquebec.com
- **Hôtel Rimouski** : une nuit dans une suite fleuve incluant le petit-déjeuner buffet. www.hotelrimouski.com
- **Site historique maritime de la Pointe-au-Père et sous-marin Onondaga** : une entrée au site maritime et une visite du sous-marin Onondaga. www.shmp.qc.ca
- **La Cage aux sports de Rimouski** : deux soupers et deux déjeuners par personne. www.cage.ca

Région de la Mitis

- **Navigateur Villégiature de Sainte-Luce** : une nuit dans une suite champêtre pour deux personnes. www.groupeledenavigateur.com
- **Les Jardins de Métis** : un accès au site pour deux personnes et deux dîners au nouveau restaurant Villa Estevan. www.jardinsmetis.com

Le 2e prix « Trois jour de bon temps au Témiscouata pour deux personnes » a une valeur approximative de 1 500 \$. La réservation du séjour devra être faite auprès des différentes entreprises nommées ci-dessous :

Ville de Pohénégamook

- **Pohénégamook Santé Plein Air et Nature SPA** : une nuit en condotel comprenant des accès libres aux bains nordiques, bracelets pour activités et équipements, deux déjeuners et deux soupers. www.pohenegamook.com.

Municipalité de Saint-Louis-du HA! HA!

- **ASTER, La station de vulgarisation et de loisirs scientifiques du Bas-Saint-Laurent** : une entrée pour deux personnes à la station donnant droit à une visite guidée. www.asterbsl.ca

Ville de Cabano

- **Auberge du Chemin Faisant** : une nuit pour deux personnes incluant un souper table d'hôte et un petit-déjeuner. www.cheminfaisant.qc.ca
- **Fort Ingall** : une entrée donnant droit à une visite guidée pour deux personnes. www.fortingall.ca

Municipalité de Notre-Dame-du-Lac

- **Auberge La Dolce Vita** : une nuitée en chambre grand confort, un souper table d'hôte six services attentionnés aux saveurs de notre région et un petit-déjeuner gourmet aux arômes d'ici. www.aubergeladolcevita.ca
- **Jardin de la Petite École** : une entrée pour deux personnes. www.jardindelapetiteecole.com

Ville de Dégelis

- **Motel 1212** : une nuit pour deux personnes incluant un souper table d'hôte et un petit-déjeuner ou le brunch du dimanche. www.le1212.com

Municipalité d'Auclair

- **Le Domaine Acer** : Une entrée pour deux personnes donnant droit à une visite guidée. www.domaineacer.com

Les forfaits ci-dessus sont transférables, mais non monnayables. Pour se prévaloir de son prix, une réservation est obligatoire au moins un mois à l'avance avant la date prévue d'arrivée, selon les disponibilités, auprès des entreprises dont les coordonnées complètes seront transmises aux gagnants par le biais des certificats-cadeaux. Les gagnants seront d'abord avisés par téléphone et recevront, par retour du courrier, la documentation et les certificats-cadeaux nécessaires.

Date limite de participation : le 15 septembre 2010 à 24 h.

Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée au hasard dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues et enregistrées depuis le début du concours jusqu'à la fin prévue.

Conditions générales :

Le concours est ouvert à toute personne de 18 ans et plus, résidant au Québec, dans une autre province canadienne ou ailleurs dans le monde dont le véritable prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique valide devront être inscrits sur le formulaire de participation. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur et toute autre substitution de noms ne seront pas acceptés. En résumé, tout bulletin de participation non conforme, transmis en retard, reçu en retard, ou autrement non conforme sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à une participation au concours. Toute personne qui participe au concours en utilisant un moyen de nature inéquitable envers les autres participants sera également disqualifiée (ex. : piratage informatique, «spamming», etc.). Les employés et les administrateurs de Tourisme Bas-Saint-Laurent, tous les membres en règle de Tourisme Bas-Saint-Laurent et leurs employés et toutes les

personnes avec qui ils sont domiciliés sont exclus de ce présent concours. Toute personne gagnante consent, par sa participation, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires sans autres frais que le prix attribué. Tourisme Bas-Saint-Laurent (employés et administrateurs) ainsi que toutes les entreprises et personnes dont les services sont requis pour la tenue du concours et pour toutes les portions du prix attribué n'ont aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle (ex. : conditions climatiques), d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leur établissement, ou d'une fermeture d'entreprise. Le prix offert n'est pas modifiable et devra être accepté tel qu'il est décrit. Le prix n'est pas échangeable ni en partie ni en totalité pour un autre prix ou pour de l'argent. S'il advenait qu'un gagnant ne puisse se prévaloir de son prix, celui-ci pourra être transféré à une autre personne sur approbation des organisateurs du concours, soient Tourisme Bas-Saint-Laurent, Pohénégamook Santé Plein Air et Nature Spa Pohénégamook.

Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les règlements de participation du concours sont disponibles sur le site Internet : www.bassaintlaurent.ca